

VILLERS-FRANQUEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 09 avril à 20H30.

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLERS-FRANQUEUX sous la présidence de Monsieur MALTOT Eric, Maire de Villers-Franqueux.

<u>Date de</u> <u>convocation :</u> 30 /03/2015

Nombre de : conseillers en

- exercice : 11
- de présents : 11
- de votants : 11

Etaient présents :

Messieurs MALTOT Eric- LOTZER Gérard – ROSTEIN David -
GRANPIERRE Jean-Paul - PALLOTEAU Christophe - HERCHUELZ
Sylvain - OUDIN Johann et Mesdames MASEK Anne - LE DROGO
Madeleine – FOURQUIN Corinne - PECHINE Chantal

Absent excusé :

Absent :

M OUDIN Johann a été élu secrétaire de séance

:

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu précédent
- Convention avec le CLIC du Nord Rémois
- Demande de subvention Conseil Général menuiseries mairie
- Vote du compte administratif 2014
- Vote du compte de gestion 2014
- Vote affectation du résultat
- Vote du budget 2015
- Vote des taux d'imposition 2015
- Monument aux morts
- Questions diverses

I -Approbation conseil municipal de mars 2014

Le compte rendu sera approuvé à la prochaine réunion.

II - Convention avec le CLIC du Nord Rémois

Délibération n° 6/2015:

le conseil municipal, après exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Autorise le maire à signer une convention de partenariat avec le CLIC du Nord Rémois (Centre Local d'information et de Coordination gérontologique) structure d'aide aux personnes âgées et à leurs familles.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans pour le soutien financier du CLIC.

III - Demande de subvention au Conseil Départemental /Menuiseries extérieures mairie

Délibération n° 7/2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet relatif au remplacement des menuiseries extérieures sur la façade ouest de la mairie non équipées de double vitrage et en trop mauvais état pour être restaurées.

L'ensemble des travaux est évalué à 5 670.33 € hors taxe.

Le financement sera assuré par d'une subvention auprès du Conseil Général, et par autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le projet présenté,
 - Décide la réalisation de ces travaux en 2015,
 - Approuve le financement présenté par Monsieur le Maire,
- Demande l'inscription du dossier au programme de subvention 2015,

- Autorise Monsieur le Maire/ 1^{er} Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

IV - Vote du compte administratif 2014

Délibération n° 8/2015

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur LOTZER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Compte Administratif Principal		Dépenses	Recettes	Soldes
SECTION	Résultat propre à l'exercice 2014	102 971.82	107 220.97	4 249.15
DE	Résultats antérieurs reportés		93 683.64	93 683.64
FONCTIONNEMENT	Résultats à affecter	102 971.82	200 904.61	97 932.79

Compte Administratif Principal		Dépenses	Recettes	Soldes
SECTION	Résultat propre à l'exercice 2014	227 075.82	55 787.81	-171 288.01
DE	Résultats antérieurs reportés		141 223.60	141 223.60
INVESTISSEMENT	Résultats à affecter	227 075.82	197 011.41	- 30 064.41

Restes à réaliser au 31/12/2014 INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
	4 000.00	20 000.00	16 000.00

Résultats cumulés 2014 (Y compris les restes à réaliser)	Dépenses	Recettes	Solde
	334 047.64	417 916.02	83 868.38

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumé ci - dessus.

V - Vote du compte de gestion

Délibération n° 9/2015

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VI - Affectation du Résultat

Délibération n° 10/2015

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 09 avril, le compte administratif 2014, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de : 97 932.79 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de - 30 064.41 €
un solde de restes à réaliser de 16 000.00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à : 14 064.41 €

- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement : 14 064.41 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 83 838.38 €

VII - Vote du Budget 2015

Le budget primitif pour l'année 2015, équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de :

192 701. 00 Euros pour la section de fonctionnement,

DEPENSES

CHAPITRE 011 Charges à caractère général	95 057
CHAPITRE 012 Charges de personnel et frais assimilés	29 945
CHAPITRE 014 Atténuations de charges	6 000
CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante	22 207
CHAPITRE 66 -67 Charges financières	3300
023 Virement à la section d'investissement	36 192

RECETTES

CHAPITRE 002 Excédents antérieurs reportés	83 868
CHAPITRE 70 Produits des services du domaine et ventes diverses	2 500
CHAPITRE 73 Impôts et taxes	37 249
CHAPITRE 74 Dotations, subventions et participations	67 584
CHAPITRE 75-76-77 Autres produits de gestion courante	1500

Et de **139 264 Euros** pour la section **d'investissement**.

DEPENSES

00 Remboursement d'Emprunts	10 700
OPERATION 103 Mairie	11 500
OPERATION 111 Cimetière –Monument aux morts	69 500
OPERATION 113 Voirie	12 000
OPERATION 110 Espaces verts	5 500
OPERATION financières 001 Déficit reporté	30 064

RECETTES

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0
10 Dot, fonds divers (hors 1068) 13- TLE- FCTVA -PVR	35 557
1068 excédents fonct capitalisés	14 065
13 SUBVENTION D INVESTISSEMENT	53 450
021 Virement de la section de fonctionnement	36 192

VIII - Monument aux Morts

Le calendrier des travaux reste inchangé. L'inauguration est prévue pour le samedi 10 octobre 2015. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur et une exposition sera proposée les 10 et 11 octobre à la mairie.

Il faut prévoir plusieurs réunions de travail pour mettre au point cette manifestation.

TOUR DE TABLE :

M. Lotzer : a assisté à une réunion sur la sécurité à la gendarmerie de gueux. Le bilan 2014 montre que la délinquance est en baisse. La gendarmerie propose de présenter aux Conseils municipaux des communes qui le souhaitent « l'Action citoyenne » ; basée sur le volontariat il s'agit de mettre en place des correspondants dans les communes. Le Conseil municipal donne son accord pour une présentation par la Gendarmerie.

Se fait le relais d'un habitant qui s'étonne que les comptes rendus des conseils municipaux ne soient pas à jour sur le site internet.

Réponse de Mme Fourquin ; le nouveau site internet doit être opérationnel cette semaine, elle fera les mises à jour à ce moment- là.

M. Maltot propose de faire une réunion pour cette mise à jour.

M. Grandpierre demande s'il y a encore des branchements d'eau au plomb sur la commune et s'il y a une date butoir pour les supprimer.

Réponse : il doit rester une dizaine de branchements sur la commune. La suppression se fait en fonction des travaux de voirie.

.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00